



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

1. Bienvenue de la Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents.

Elle passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

2. Appel

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Séverine Dehais, Line Derungs, Cécile Ehrensperger, Francine Meyer

MM Jean-Marc Baudin, Jean-Jacques Bolay, Tiago Carvalho Pereira, Philippe Gendret, Quentin Meyer, Thierry Meyer, Roger Santschy et Claude-Alain Zanchi

Non-excusés : M. Louis Derungs et Alexandre Rosset

Sur 40 membres que compte le Conseil, 25 sont présents, le quorum est donc atteint.

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h03.

3. Admissions – démissions – assermentations

Madame La Présidente annonce la démission du Conseil de Mme Virginie Colin qui a quitté la commune au 31 octobre dernier. Elle procède ensuite à l'assermentation de Mme Nicole Mayor et Messieurs Éric Santschy et Alain Leray, qui après avoir prêté serment, sont accueillis par les applaudissements de l'assemblée.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2022

Madame La Présidente s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 29 septembre 2022. Personne ne demande la parole.

Elle annonce que le Procès-verbal est adopté avec une abstention et remercie la Secrétaire pour son travail.

6. Nomination d'un membre à la commission de gestion

La Présidente procède à la lecture de la lettre reçue de la part de Monsieur Claude-Alain Zanchi. Ce dernier souhaite quitter sa fonction au sein de la commission de gestion, ainsi que celle de suppléant au Conseil intercommunal de l'AIEBBM, tout en conservant sa place de Conseiller.

Monsieur Vincent Barbay, membre de la commission de gestion, annonce que cette dernière s'est approchée de Monsieur Jean-Marcel Cuvit pour repourvoir la place laissée vacante en son sein par Monsieur Zanchi.

Madame La Présidente s'adresse à l'assemblée pour savoir si une autre personne souhaite se présenter. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Marcel Cuvit est nommé membre de la commission de gestion par applaudissement de l'assemblée.

7. Nomination d'un membre suppléant au conseil intercommunal AIEBBM

Monsieur Juan-Ramon Merino De Tiedra se propose comme membre suppléant au conseil intercommunal de l'AIEBBM. Le conseil approuve sa candidature par applaudissements.

8. Préavis No 7/2022 de la Municipalité de Mollens concernant la Convention relative à la déchetterie entre les communes de Ballens, Berolle et Mollens

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Aucune question relative à ce préavis n'est posée par l'assemblée et Madame La Présidente passe au vote.

Le préavis N°7/2022 est accepté avec une abstention.

9. Préavis No 8/2022 de la Municipalité de Mollens concernant le budget 2023

Monsieur Nicolas Bally procède à la lecture du rapport de la commission de gestion.

Madame La Présidente le remercie et s'adresse à l'assemblée pour savoir si des questions subsistent concernant le budget 2023. Personne ne demande la parole.

Le préavis N°8/2022 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis No 9/2022 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit pour le financement de l'entretien du Chemin du Boulevard

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Vincent Barbay pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

L'assemblée n'a aucune questions, ni remarque concernant ce préavis.

Ce dernier est accepté à l'unanimité.

11. Rapport des délégués du Conseil Général

Madame La Présidente cède la parole à Madame Joëlle Wacht pour la lecture du rapport de la séance de l'ASIABE du 13 octobre dernier.

Cette dernière rend compte des différents points traités à cette occasion. Elle précise également qu'un seul préavis concernant le budget 2023 était à l'ordre du jour et qu'un changement au sein du conseil d'établissement (CET) a été voté. La Présidente du CET a en effet annoncé sa démission et c'est Mme Joëlle Wacht qui reprendra dès lors cette fonction, dès la prochaine séance.

L'assemblée félicite par applaudissements Madame Joëlle Wacht pour sa nouvelle fonction.

Madame La Présidente s'enquiert de savoir s'il existe des questions concernant ce rapport, avant de céder la parole à Madame Nicole Mayor pour son rapport de la Fondation Baud.

Madame Mayor rappelle que lors des précédentes séances du Conseil, elle avait annoncé que le précédent directeur avait démissionné après 15 mois d'engagement seulement et que dès lors, un ancien directeur d'EMS assurait l'intérim pendant le recrutement d'une nouvelle personne. Madame Mayor annonce qu'une nouvelle directrice a été engagée à l'issue du processus de recrutement et que celui-ci prendra ses fonctions au 1^{er} février 2023.

Elle informe que, mise à part les changements de règles de précautions liées aux contaminations au COVID-19 qui changent rapidement, seuls deux résidents sont actuellement en isolement mais qu'ils se portent bien.

Madame La Présidente remercie les déléguées pour leur rapport respectif et cède la parole à la Municipalité.

12. Information de la Municipalité

Monsieur Le Syndic rappelle les bonnes pratiques en cas de rencontres avec un loup, communiquées par la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Vaud. Il insiste sur le fait que ces rencontres doivent être signalées au surveillant de la faune permanent de la circonscription concernée.

Il adresse ensuite, au nom des membres de la Municipalité, ses remerciements à Madame Barbara Lüthi, Municipale jusqu'au 31 octobre dernier, pour ses années d'engagement au sein du Conseil, puis de la Municipalité. Il lui souhaite un prompt rétablissement. Monsieur Le Syndic annonce qu'une élection complémentaire aura donc lieu, suite à la démission de Mme Lüthi. Le 1^{er} tour aura lieu le 12 mars 2023, et que pour cela des exemplaires de liste électorale sont disponibles dès à présent au greffe, et devront être ensuite déposées au plus tard le 30 janvier à 12h00. Il précise qu'en cas de candidat unique, l'élection sera tacite et la personne pourra entrer en fonction dès le 3 février 2023.

Monsieur Le Syndic poursuit en rappelant que dans un contexte de potentielle crise énergétique, chacun doit faire attention à sa consommation d'énergie. Il se veut rassurant pour le moment, mais enjoue chacun à suivre les recommandations du Conseil Fédéral à savoir, d'avoir chez soi :

- Des bougies ou lumière à piles
- Une radio DAB à piles
- Une couverture

Il précise qu'une annonce des mesures à venir en cas de pénurie est attendue d'ici mi-janvier 2023 et que d'ici là rien n'est vraiment encore très clair. Il ajoute que la Municipalité de Mollens s'est déjà approchée de la commune de Bière, car c'est sur le territoire de cette dernière qu'est le point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie réelle d'énergie.

Il poursuit en annonçant que la situation du chauffage de l'Ancien Collège est compliquée et que la Municipalité a décidé d'arrêter les dépenses à fond perdu, afin de se pencher sur une solution définitive. Pour pouvoir malgré tout permettre les rencontres dans ses locaux, deux chauffages d'appoint ont été achetés.

Monsieur Le Syndic aborde ensuite le sujet de la taxe et du règlement d'épuration, il informe que quelques détails doivent encore être peaufinés mais que le projet est à bout touchant.

Concernant le projet de WC sur la Place de l'Amitié, il annonce que toutes les oppositions ont été levées par les opposants et que la prochaine étape soumise au Conseil sera la demande de financement pour la réalisation des travaux.

Monsieur Le Syndic enchaîne avec un point d'information concernant le réaménagement de la place de l'ancienne déchetterie, qui a pris un peu de retard suite au départ de Madame Barbara Lüthi, qui était responsable du projet, et de la volonté du Parc régional Jura vaudois et de Pro Natura qui souhaitent participer au projet.

Il informe que la Romande énergie et la Municipalité sont encore en étroite collaboration pour résoudre les derniers problèmes liés à l'éclairage public et à la télégestion de celui-ci, mise à mal par la vétusté du réseau de câbles électriques. Des tests d'éclairage se poursuivent mais devraient bientôt arriver à terme. Monsieur le Syndic remercie les Conseillères et Conseillers pour leur patience.

Dans un registre plus sportif, il souligne que deux cartes de ski pour la station de l'Abbaye sont disponibles au bureau du greffe communal, et à disposition des habitants de Mollens.

Il rappelle que comme mentionné dans le bulletin d'information du mois de novembre 2022, l'administration communale sera fermée du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023. La déchetterie sera quant à elle fermée les samedis 24 et le 31 décembre prochain, mais que le ramassage des poubelles se fera comme habituellement aux endroits prévus pour cela pendant ces fêtes de fin d'année.

Monsieur le Syndic adresse finalement les vœux de la Municipalité pour les fêtes de fin d'année et souhaite pour 2023 une poursuite de la bonne entente de la Municipalité avec le Conseil.

13. Propositions individuelles et divers

Madame La Présidente annonce avoir un divers concernant les élections complémentaires à la Municipalité du 12 mars 2023. En effet, elle annonce qu'Angèle Deillon s'est mise en liste pour la succession de Barbara Lüthi, mais que toute personne intéressée peut encore s'inscrire d'ici au 30 janvier à 12h00.

Elle précise que si Madame Deillon est seule en liste à cette date, elle sera élue tacitement et pourra prendre ses fonctions trois jours plus tard.

Madame Marie-Claude Delorme Le Pezennec demande la parole. Elle souhaite relever qu'elle a noté que le mur de la Place de l'Amitié avait été refait et qu'elle le trouve très beau ainsi.

En conclusion de séance, Madame La Présidente adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée pour les fêtes de fin d'année et invite chacun à partager un apéritif offert par la Municipalité et agrémenté par le Bureau du Conseil.

Elle lève la séance à 20h34.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Angèle Deillon